



OPÉRATION NOËL 2017

REGLEMENT DE L'OFFRE NOËL : 50€ achetés = 20€ remboursés

Article 1 :

Le GIE GRAND MAINE – Rue du Grand Launay 49 000 ANGERS organise, à partir du 6 décembre 2017, une offre spéciale Noël avec obligation d'achat.

Cette offre est ouverte à toute personne physique majeure ou mineure (sous l'autorité parentale), à l'exclusion des membres du personnel des sociétés organisatrices (le personnel du GIE GRAND MAINE et des boutiques du centre commercial GRAND MAINE, la Direction de chaque centre commercial, Maître TESSIER, huissier de justice, 11 rue Louis Gain, 49 000 ANGERS, ainsi que des membres de leur famille).

Cette offre est valable une fois par jour et par personne, à partir du 6 décembre 2017, dans le centre commercial GRAND MAINE.

Article 2 :

Le présent règlement sera affiché au Kiosque Accueil Information du centre commercial GRAND MAINE et est déposé chez Maître TESSIER, 11 rue Louis Gain 49 000 ANGERS, Huissiers de Justice. Il sera également consultable sur le site internet du centre commercial GRAND MAINE : www.grandmaine.com

Il sera adressé gratuitement (remboursement du timbre au tarif en vigueur sur simple demande) à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse suivante : Opération NOËL 2017, GIE GRAND MAINE - Rue du Grand Launay - 49 000 ANGERS, accompagnée d'un RIB.

Article 3 :

En décembre 2017, les commerçants de Grand Maine ont choisi de réduire la décoration de Noël dans le centre et d'offrir à ces clients la somme qu'elle représente : 50 000 €.

Aussi, Le GIE GRAND MAINE propose une offre avec obligation d'achat à partir du 6 décembre 2017. Cette offre est la suivante :

50€ d'achats dans les boutiques du centre (hors Hypermarché Carrefour) donnent droit à 20€ de chèques-cadeaux GRAND MAINE.

Pour bénéficier de cette offre à partir du 6 décembre 2017, il suffit de :

- Réaliser 50€ d'achats, en une journée, dans une ou plusieurs boutiques du centre
- Présenter ses tickets de caisse originaux et une pièce d'identité à l'hôtesse présente chaque jour à partir du 6 décembre 2016 de 9h30 à 20h au Kiosque accueil
- D'être dans les 2 500 premiers clients qui demandent à profiter de cette offre.

Une fois les tickets de caisse et la pièce d'identité certifiés conformes par l'hôtesse, le client se verra remettre 20 € de chèques-cadeaux GRAND MAINE, valables dans toutes les boutiques du centre.

Le GIE GRAND MAINE limite cette offre aux deux mille cinq cents (2 500) premières demandes pour atteindre ainsi 50 000 € de chèques-cadeaux redistribués. L'offre est limitée à une seule participation par jour et par personne.

L'offre débute le 6 décembre 2017 et s'arrêtera dès que les 2 500 demandes auront été atteintes. Une date limite est malgré tout fixée au 24 décembre 2017 inclus. Si les 2 500 demandes ne sont pas atteintes au 24 décembre 2017, l'offre s'arrêtera de plein droit, même si les 50 000 € de chèques-cadeaux prévus en redistribution ne sont pas atteints.

Article 4 :

L'offre ne pourra faire l'objet d'aucune modification, et les chèques-cadeaux remis ne pourront être ni échangés, ni remboursés.

La société organisatrice se réserve le droit de ne pas remettre les chèques-cadeaux si les tickets de caisse présentés ne sont pas les originaux ou semblent frauduleux.

L'offre cessera d'elle-même dès que les 2 500 premières demandes seront atteintes. Les demandes qui arriveront après les 2 500 premières ne pourront être honorées et ne pourront faire l'objet d'aucun dédommagement de quelque nature que ce soit (remboursement, remise...).

Le centre commercial GRAND MAINE annoncera la fin de l'offre par une information au kiosque accueil dès que les 2 500 demandes auront été atteintes.

Article 5 :

L'offre sera communiquée sur les supports de communication suivants :

- En affichage dans le centre ville d'Angers et son agglomération
- En radio, sur NRJ et Chérie FM
- Par des dépliant distribués dans la galerie
- Par des PLV et affiches dans le centre commercial GRAND MAINE
- Sur le site internet : www.grandmaine.com, et sur la page Facebook du centre : <https://www.facebook.com/CentreCommercial.GrandMaine/>
- Par un e-mailing et une e-news envoyés sur la base de données du centre commercial GRAND MAINE.

Article 6 :

La participation à cette offre implique l'acceptation pure et simple des clauses du présent règlement.

Article 7 :

Le GIE GRAND MAINE se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'opération en cas de force majeure. Dans ce cas, l'interruption sera annoncée par voie d'affichage au sein du centre commercial.

Ces changements n'entraîneront aucun droit à dédommagement (remboursement, remise...) de quelque nature que ce soit.

Article 8 :

Toute contestation ou réclamation relative à cette offre devra être formulée par écrit et adressée à : Opération NOËL 2017, GIE GRAND MAINE - Rue du Grand Launay - 49 000 ANGERS

Le GIE GRAND MAINE tranchera le litige en dernier ressort. Les contestations ou réclamations ne pourront être retenues au-delà d'un délai d'un mois à partir de la clôture du jeu.

Extrait des conditions de l'offre :

Offre avec obligation d'achat à partir du 6 décembre 2017, réservée aux 2 500 premières demandes soit 50 000 € de chèques-cadeaux offerts. Offre limitée à une participation par personne par jour, sur présentation des tickets de caisse originaux et d'une carte d'identité. Le client peut cumuler plusieurs tickets de caisse d'achats effectués au sein de plusieurs enseignes du centre commercial Grand Maine, hors hypermarché Carrefour, sur la même et unique journée. 50 000 € de chèques-cadeaux offerts.